

Conseil Municipal
Séance publique 09/12/24

/ Délibération DEL24_12_09_18

AFFAIRES CULTURELLES. Fusion de la carte d'abonnement et de la carte de fidélité du cinéma Gérard Philippe.
Tarification

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation 03/12/2024

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Madame SOUAD OUASMI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Monsieur Idir BOUMERTIT, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE, Monsieur Damien MONCHAU

Dépôt de pouvoir Madame Sophia BRIKH **donne pouvoir à** Madame Yolande PEYTAVIN, Madame Joëlle CONSTANTIN **donne pouvoir à** Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU

Le cinéma Gérard-Philippe dispose actuellement de deux moyens de fidéliser les spectateurs : une carte d'abonnement avec la possibilité de la recharger de cinq ou dix places à un tarif attractif, et une carte de fidélité qui offre des avantages avec une adhésion à l'année.

Historiquement, ces deux cartes ont été créés, l'une pour être commune au réseau Est Ecrans (qui a été dissous en septembre 2023) et l'autre pour fidéliser les spectateurs au cinéma Gérard-Philippe.

Afin de permettre aux spectateurs de bénéficier de tarifs avantageux, tout en étant récompensés de leur fidélité, il est proposé de fusionner ces deux cartes et de les remplacer par une carte d'abonnement-fidélité.

Il s'agit de simplifier la lisibilité de l'offre par les publics et de les inciter à souscrire à un abonnement. Cette nouvelle carte sera également l'occasion de communiquer plus largement autour du cinéma.

Le coût d'une place plein tarif est de 6,70 €. Cette nouvelle formule abonnement-fidélité entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2025 avec une place au tarif de 4,90 €, soit 24,50 € la recharge de cinq places et 49 € pour celle de dix places. Le coût de la carte, en tant que support physique demeurerait de 1 €.

La durée de validité des places serait d'un an pour la carte de cinq entrées et de trois mois pour celle de dix entrées. Les abonnés-fidèles bénéficieraient de surcroît d'une place offerte toutes les dix places achetées.

Par ailleurs, les places acquises avec les cartes Est-Ecran et fidélité avant le 31 décembre 2024 demeurent valables un an à compter de leur date d'achat.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération n° 6 du Conseil municipal du 28/01/2013 relative à la tarification du cinéma Gérard Philipe ;

Vu l'arrêté du 20/12/2023 portant tarification des services municipaux 2024 ;

Considérant que cette nouvelle carte d'abonnement contribue à promouvoir le droit à la culture pour toutes et tous et favorise l'accès à une programmation suscitant la découverte et la curiosité,

Le Conseil municipal,
Le rapport de Monsieur BRAIKI, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- Dire que les cartes Est-Écran et fidélité ne seront plus délivrées à compter du 31 décembre 2024, et que les places acquises avant cette date demeureront valables un an à compter de leur date d'achat ;
- Dire que le support physique de la carte rechargeable est fourni au prix de un euros ;
- Approuver la création d'une nouvelle carte d'abonnement à compter du 1^{er} janvier 2025, au tarif de 4,90 € la place, soit la recharge de 5 places à 24,50€ et celle de 10 places à 49,00 €,
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document en lien avec ces tarifs,
- Dire que le montant de la recette sera inscrit aux budgets des exercices concernés au chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses à l'article 7062 : Redevances et droits des services à caractère culturel à la rubrique 317 : Cinéma.

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET